

**OPERATION PROGRAMMEE
D'AMELIORATION DE L'HABITAT
DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU PAYS DE
MONTBELIARD**

**AVENANT N°2 A LA
CONVENTION D'OPERATION
COPROPRIETE DEGRADEE
N° 25 - 65**

Entre :

La Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard, représentée par son Président, Monsieur Pierre MOSCOVICI par délibération du Conseil d'Agglomération du 12 avril 2008 et dénommée ci-après « la CAPM »,
Et

L'Agence Nationale de l'Habitat, représentée par le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard en qualité de délégataire pour décider de l'attribution des aides à la pierre et dénommé ci-après « le Délégué ».

Vu la décision du Conseil de Communauté de la CAPM du 20 juin 2008 mai 2008, autorisant son Président à signer le présent avenant,

Vu l'avis favorable de la CLAH du Pays de Montbéliard en date du 27/03/2008

Vu la convention de délégation de compétence pour la gestion des aides à la pierre signée le 31/01/2006 et la convention de gestion des aides à l'habitat privé signée le même jour,

Vu l'instruction ANAH n°1.2005-03 du 12 juillet 2005 relative aux aides de l'ANAH à l'ingénierie des programmes d'amélioration de l'habitat privé,

Vu la circulaire n°2002-68 du 8 novembre 2002 relative aux OPAH (complétant les circulaires n°92-22 du 27 août 1992 et n°93-71 du 23 septembre 1993),

Vu la convention d'OPAH copropriété dégradée signée le 31 mars 2005,

Vu l'instruction ANAH n°2004-04 relative aux copropriétés dégradées présentant des pathologies lourdes,

→ Le présent avenant a pour objet de prolonger la convention d'OPAH « copropriété dégradée » signée le 31 mars 2005, qui concerne les copropriétés des Hautes-Vignes à Audincourt et de La Chapotte à Hérimoncourt.

En application de l'article 6 de cette convention, il est décidé de prolonger de deux années la durée de cette OPAH, soit à compter du 1^{er} avril 2008 jusqu'au 31 mars 2010.

Tous les autres articles de la convention et de son avenant n°1 sont inchangés.

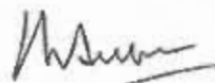
Fait à Montbéliard, le 4 JUIL. 2008 .

Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Pays de Montbéliard,
LE VICE-PRESIDENT



Alain AUBERT

Pour l'Etat et l'ANAH, par délégation de
compétence du 31/01/2006, le Président
de la CAPM,



Alain AUBERT